



Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 16 février 2015

Le 16 février 2015, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Goûts-Rossignol sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le 10 février 2015.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de membres suppléants présents : 5

Nombre d'absents excusés : 2

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Daniel BONNEFOND

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la délibération N° 2015/29 qui est adoptée à la majorité

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°2015/17 : DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sur proposition du Directeur départemental des finances publiques, les personnes listées ci-dessous sont désignées en tant que délégués à la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Angélique REBIERE (Ribérac)	Nathalie CRASSAT (Ribérac)
René ETOURNEAUD (Tocane St Apre)	Ann HARRIS (Tocane St Apre)
Catherine FARGEOT (Lisle)	Pascal DESMOULIN (Lisle)
Claude LAPRADE (Villetoueix)	Lydia PERTUIS (Villetoueix)
Mireille CORDANI (Vanxains)	Simon BERRY (Vanxains)
Karine VALBOUSQUET (St Martin de Ribérac)	Denis VALLADE (St Martin de Ribérac)
Raymond PANAZOL (Verteillac)	Charlotte MAROLLEAU (Verteillac)
Catherine DUPUY (Allemans)	Patrick DUPETIT (Allemans)
Christian BOUCARD (Celles)	Jeanine JABIOL (Celles)
Jeanine PEYNET (St Laurent des Hommes)	Yves BARANQUE (St Antoine Cumond)

DELIBERATION N°2015/18 : AUTORISATION DE DELEGUER LA GESTION DE LA BUVETTE DE LA HALTE NAUTIQUE D'EPELUCHE ET D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION

Il est proposé de déléguer la gestion de la buvette de la halte nautique d'Epeluche pour deux saisons soit pour les périodes de la mi-mai à la mi-septembre. Un appel à candidature sera fait par voie de presse et sur le site internet de la Communauté de Communes du Ribérais.

DELIBERATION N°2015/19 : DELIVRANCE DE BONS D'ACHATS EXCEPTIONNELS POUR 2015

L'ex-CCR offrait des bons d'achat pour le Noël des enfants des agents adhérant au COS. Il est proposé de reconduire cette action, sous forme de bons d'achat d'une valeur de 30 €, à raison d'un bon d'achat par enfant, délivrés une seule fois.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°2015/20 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE

Le règlement intérieur du Comité Technique a recueilli un avis favorable du premier CT de la CCPR, le 26 janvier 2015.

DELIBERATION N°2015/21 : APPROBATION DES DOCUMENTS DE L'EVALUATION

Les documents de l'évaluation ont recueilli un avis favorable du premier Comité Technique de la CCPR, le 26 janvier 2015. La délibération complètera la délibération n° 2014-229 du 10/12/2014.

DELIBERATION N°2015/22 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il convient de supprimer deux postes vacants suite à validation du comité technique. Ces deux postes étaient vacants, l'un suite à une procédure d'augmentation de temps de travail et l'autre, suite au décès de l'agent.

DELIBERATION N°2015/23 : PROCEDURE D'OCTROI DU TEMPS PARTIEL

Les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Le Comité Technique a validé le projet de délibération incluant notamment l'impossibilité de cumuler temps partiel et RTT.

FINANCES

DELIBERATION N°2015/24 : LOYERS DU PONTIS : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Les loyers de la Zone d'Activité du Pontis sont exprimés avec la TVA.. Il convient donc d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour cette opération.

DELIBERATION N°2015/25 : BUDGET SPANC : OPTION COMPTABLE DEVELOPEE

Cette comptabilité développée permet de mettre en place des codes fonctions servant notamment à affecter les dépenses et les recettes aux anciennes collectivités, assurant ainsi un suivi plus précis de la comptabilité.

DELIBERATION N°2015/26 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION LIEE A LA REPRISE DE L'AVAP

La gestion de la procédure de révision de la ZPPAUP (dorénavant AVAP) de la commune de Ribérac a été transférée à la charge de la CCPR par suite du transfert de compétences. Les charges ont ainsi été transférées à la CCPR. Cependant, il reste un solde de 1 610.24 € sur une subvention que la préfecture avait affectée à la commune de Ribérac pour cette opération. Il est nécessaire de réaliser le transfert de cette subvention à la CCPR.

DELIBERATION N°2015/27 : SUPPRESSION DU COMPTE 515 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME

La gestion de la trésorerie du budget Office de Tourisme Intercommunal est délicate du fait d'importants prélèvements liés au guichet SNCF. Le budget OTI a été créé avec l'autonomie financière, néanmoins, cela n'engendre pas nécessairement la séparation des comptes de trésorerie. Il est donc possible de supprimer le compte à date d'effet du 1^{er} janvier 2016.

DELIBERATION N°2015/28 : DEMATERIALISATION DES COMPTES DE GESTION

La DGFIP déploie un nouveau dispositif de validation électronique des comptes de gestion sur chiffres. Ainsi, la validation électronique des CDG sur chiffres remplace la signature papier du compte. Pour adhérer à ce dispositif, une délibération est nécessaire.

DELIBERATION N°2015/29 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2015

COMMUNES	MONTANT EN €
ALLEMANS	11 760
BERTRIC BUREE	50 686
BOURG DES MAISONS	60 387
BOURG DU BOST	130
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	146
CELLES	7 353
CERCLES	8 030
CHAMPAGNE FONTAINE	11 322
CHAPDEUIL	1 241
CHASSAIGNES	1 276
CHERVAL	10 873
COMBERANCHE EPELUCHE	7 325
COUTURES	7 290
CREYSSAC	2 289
DOUCHAPT	414
GOUTS ROSSIGNOL	6 833
GRAND BRASSAC	9 149
LA CHAPELLE GRESIGNAC	1 062
LA CHAPELLE MONTABOURLET	1 348
LA JEMAYE	3 697
LA TOUR BLANCHE	20 959
LISLE	25 372
LUSIGNAC	999
MONTAGRIER	16 701
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	5 667
PAUSSAC SAINT VIVIEN	22 015
PETIT BERSAC	10 530
PONTEYRAUD	341
RIBERAC	743 324

SEGONZAC	-429
SIORAC DE RIBERAC	673
ST ANDRE DE DOUBLE	3 158
ST JUST	3 070
ST MARTIAL VIVEYROLS	9 927
ST MARTIN DE RIBERAC	3 482
ST MEARD DE DRONE	13 017
ST PARDOUX DE DRONE	2 904
ST PAUL LIZONNE	9 544
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	2 780
ST VICTOR	1 914
ST VINCENT DE CONNEZAC	20 303
TOCANE SAINT-APRE	121 223
VANXAINS	2 590
VENDOIRE	2 085
VERTEILLAC	51 192
VILLETUREIX	22 937
TOTAL	1 318 889

2 VOTES CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.

VOIRIE

DELIBERATION N°2015/30 : AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS DU CANTON DE VERTEILLAC

Des voies intercommunales sur la commune de Nanteuil Auriac de Bourzac nécessitent une réfection complète. Le montant des travaux HT est de 11 026 €. Il est demandé d'autoriser le président à solliciter **une subvention de 30%** au titre du contrat d'objectifs du canton de Verteillac.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

DELIBERATION N°2015/31 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION INTERCOMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DE LA REGION AQUITAINE

La Région Aquitaine soutient financièrement sous la forme d'un appel à projet, les territoires souhaitant s'engager dans une volonté d'amélioration et de structuration de l'organisation générale de la filière touristique autour d'objectifs partagés (professionnalisation des acteurs, stratégie numérique, modernisation des OT, qualité de l'accueil...). Une des conditions imposée par la région pour répondre à l'appel à projet est le classement d'un OT en catégorie 2. Afin de constituer une unité territoriale pertinente en termes d'organisation et d'offre touristique (avec la présence d'un OT en catégorie 2, celui de Brantome notamment), il est proposé de regrouper cinq Communautés de Communes du PPV ayant la compétence tourisme. Les CC regroupées sont : Dronne et Belle (qui coordonne et va déposer le dossier de candidature auprès de la Région en tant que Chef de Projet), Haut Périgord, Périgord Vert Nontronnais, Pays Ribéracois et Pays de St Aulaye.

Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention intercommunautaire dans le cadre de cet appel à projet.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h00